

COMMUNE DE MONTADY
Réunion du Conseil Municipal du 29 mars 2018
COMPTE RENDU DE SEANCE

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 mars 2018.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 mars 2018 a été soumis à approbation de l'assemblée.

2) Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3) Budget principal M14.

- Compte administratif et compte de gestion 2017.

Le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif et le compte de gestion 2017 à l'unanimité, par 22 voix pour, Le Maire s'étant retiré au moment du vote

Les deux documents doivent être parfaitement concordants.

L'exercice 2017 a été clôturé en dépenses de fonctionnement à 3 404 734,17 € et en recettes à 4 071 637,24€, ce qui aboutit à un résultat excédentaire de 666 923,07 €.

En section d'investissement, les dépenses ont été de 1 799 203,60 € et les recettes de 2 657 690,02 €, donnant un résultat excédentaire de 858 486,48 €.

Le Conseil Municipal a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement ainsi :

Exécution obligatoire du virement en investissement prévu en 2016 :	83 019 €
Autofinancement complémentaire en investissement 2017 :	573 904 €
Excédent reporté en recettes de fonctionnement 2017 :	10 000 €

- Budget primitif 2018.

Le budget 2018 a été adopté à l'unanimité par 22 voix pour.

La section de fonctionnement est équilibrée à € et la section d'investissement à €.

Le remboursement du capital d'emprunt de l'annuité 2018 est de €, l'équilibre de la section est obtenu sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à un emprunt.

Pour 2018, les taux des taxes locales ne sont pas augmentés et restent fixés aux mêmes valeurs qu'en 2017, soit 21,40% pour la taxe d'habitation, 25,91% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 78,06% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

4) Budget service eau et assainissement M49.

- Compte administratif et compte de gestion 2017.

A l'unanimité par 22 voix pour, Le Maire s'étant retiré au moment du vote, le Conseil Municipal a adopté le compte administratif et le compte de gestion 2017, dont la section d'exploitation se solde sur un excédent de 162 947,26 € pour 75 259,86 € en dépenses et 228 376,74 € en recettes.

En section d'investissement le résultat positif est de 87 850,57 €.

Le total des dépenses réalisées est de 241 135,65 €, celui des recettes est de 205 950,55 €.

Le résultat d'exploitation 2017 a été affecté ainsi :

- Exécution obligatoire du virement à l'investissement prévu en 2017 : 0 €
- Autofinancement complémentaire en investissement 2018 : 250 797,83 €
- Excédent reporté en recette d'exploitation 2018 : €

- Budget primitif 2018.

Monsieur le Maire présente ensuite le projet de budget qui, en dépenses et recettes d'exploitation est équilibré à 188 469 €.

Le montant des surtaxes eau et assainissement est fixé sur la base d'un volume annuel estimé à 200 000 m3, soit une recette attendue de 76 000 €.

Le montant de la surtaxe eau reste à 0,165 € HT par m3, celui de la surtaxe assainissement à 0,215 € HT par m3.

La section d'investissement totalise en dépenses et recettes 482 403 €.

Le remboursement du capital d'emprunt est égal à 15 600 €, et les reprises de subventions amorties

à 41 639 €. Il est prévu une somme de 6 000 € pour le solde de la réhabilitation des réseaux d'assainissement dans la rue du Pin, la rue des Peupliers et la rue des Puits et des inscriptions de provisions budgétaires pour des travaux sur le réseau d'eau potable et sur le réseau d'assainissement des eaux usées pour 169 164 €, compte tenu de la vétusté et de la fragilité de certains tronçons.

Un crédit de 250 000 € est inscrit pour la réfection du réseau d'assainissement de l'avenue de Béziers, préalablement à sa réhabilitation complète par le Département.

En recettes, les autofinancements représentent 124 100 €, complétés par l'amortissement des investissements pour 57 000 €, les subventions pour 178 268 € et l'excédent reporté pour 123 035 €.

Aucun emprunt n'est nécessaire pour assurer l'équilibre de la section.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer pour approuver le montant des surtaxes eau et assainissement pour 2017 et pour adopter le budget primitif 2017.

A la majorité par 21 voix pour et 2 voix contre (MM. Cayla, Pépoz), le Conseil Municipal approuve le montant des surtaxes eau et assainissement et adopte le budget primitif 2017.

5) Budget annexe lotissement communal « Les Anciennes Ecoles ».

- Compte administratif et compte de gestion 2017.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le premier budget annexe du lotissement communal « Les Anciennes Ecoles » a été voté par délibération du conseil municipal du 29 juin 2015.

Il indique que l'exercice budgétaire 2017 se solde sur un déficit de fonctionnement de 2 493 065 € pour un montant de dépenses de 258 261,10 € et de recettes de 2 751 326,66 €.

En section d'investissement les dépenses ont atteint 1 119 554,66 € et les recettes 00 €, le solde négatif étant de - 1 119 554,66 €.

Ces résultats sont repris en dépenses au budget 2018.

Le compte administratif et le compte de gestion sont concordants et il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces documents et de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017 : Déficit reporté en dépense de fonctionnement 2018 : 2 493 065 €.

Conformément aux dispositions réglementaires, Monsieur Le Maire s'étant retiré de la salle de réunion, Madame Nathalie LAURENT, 1^{ère} Adjointe au Maire, demande au Conseil Municipal de procéder au vote sur ces questions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 22 voix pour, approuve le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2017 ainsi que l'affectation du résultat de fonctionnement proposée.

- Budget primitif 2018.

Monsieur le Maire présente les dispositions du budget 2017 : la section de fonctionnement du budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 318 000 €.

Les dépenses sont essentiellement constituées d'opérations d'ordre portant sur les variations de stocks de terrains aménagés (990 052 €) et le transfert de la valeur des terrains d'assiette du lotissement du budget principal vers le budget annexe (157 838 €), auxquels s'ajoutent diverses dépenses pour des travaux de finition (23 084 €), des frais financiers (11 000 €) et le déficit reporté (136 026 €).

Les recettes proviennent de la vente des terrains viabilisés (591 000 €) et des variations de stocks (727 000 €), opération d'ordre qui permet de constater la valeur des terrains équipés prêts à être vendus.

En section d'investissement on retrouve les recettes provenant d'opérations d'ordre entre sections liées aux variations de stocks de terrains (990 052 €).

En dépense apparaît le déficit 2016 reporté (263 052 €) et des opérations d'ordre portant sur les terrains aménagés (727 000 €).

Le prêt de préfinancement des travaux à court terme sur une durée de 2 ans qui a été contracté devra être remboursé in fine en 2018, les échéances trimestrielles ne comprenant, jusque-là, que des intérêts

dont le montant est de 2 575 € par trimestre et qui sont budgétés au compte 6611 de la section de fonctionnement.

Pour l'exercice 2017, le montant des intérêts dus sera de 10 300 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2017.

Le Conseil Municipal, à la majorité par 21 voix pour et 2 voix contre (MM. Cayla, Pépoz), adopte le budget primitif 2017.